

SEGUR

Travailleurs sociaux

Une réflexion nationale

Des mesures ont été annoncées par le gouvernement lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médicosocial en février pour étendre aux travailleurs sociaux du secteur privé des mesures du **protocole SEGUR de la SANTE**. Ces mesures seraient envisagées sur deux ans pour redonner toute son attractivité au secteur médico-social avec notamment le bénéfice d'un complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 euros nets par mois.



Mais pour FO, cela reste insuffisant et les fonctionnaires restent encore une fois les grands oubliés !

Notre syndicat souligne, à nouveau, sa volonté de promouvoir et de reconnaître tous les métiers du travail social de tous les secteurs.

Il devient donc urgent que les travaux en cours pour le secteur privé soient aussi menés pour tous d'autant que les questions d'attractivités des métiers du social, et donc de recrutement et de fidélisation commencent aussi à poser des problèmes au sein de notre ministère !

Depuis toujours nos métiers ont été dévalorisés financièrement et l'exemple des grilles indiciaires proposées lors du passage en CAT A en est un bel exemple ! **FO avait exigé une grille A type identique à celle des attachés mais la DGAFP l'a refusé, avec en plus la complicité d'une organisation syndicale qui dit oui à tout**

Le chantier pour le gouvernement et nos institutions est titanesque et touche à la fois la revalorisation financière mais aussi les conditions de travail, l'ambiance et le sens donné aux missions

Les 183 € de plus par mois doivent être étendus à tous les travailleurs sociaux quelles que soient leurs appartenances institutionnelles et leurs missions et cette somme supplémentaire serait en attendant au moins une petite compensation dans l'attente d'une véritable refonte de nos grilles indiciaires, de notre régime indemnitaire et d'un véritable travail d'amélioration de nos conditions de travail.

Tout le monde reconnaît l'impérative nécessité de nos missions et de l'importance de la spécificité de notre métier au sein de notre communauté de travail et bien traduisons les par des actes !

FO défendra ces positions lors des prochaines concertations tant en Interne, qu'à la DGAFP et lors des prochaines consultations sur les métiers de l'accompagnement social

